**Géographie**

**Sujet d’étude 1 : Des réseaux de production et d’échanges mondialisés.**

1. **Une production à l’échelle du monde.**

Aujourd’hui, les FTN (Firmes TransNationales) organisent leur production à l’échelle du monde.

Elles conçoivent sans cesse des nouveaux biens dans leurs centres de recherche et développement. Mais les activités d’assemblage sont réalisées dans les pays à faible coût de main d’œuvre. (Ex : la Tunisie pour le Jean, la Chine pour l’IPhone…). Cette organisation de la production entraine de nombreux flux (déplacements) de marchandises, de capitaux (argent) et de personnes à travers le monde. Ces productions transitent par des plateformes multimodales avant d’être distribuées et commercialisées dans le monde.

Pour faciliter cette circulation des marchandises, les Etats ont signé des accords de libre-échange sous l’autorité de l’OMC (Organisation mondiale du commerce).

1. **Un monde en réseau**

Pour fonctionner ainsi, cette mondialisation recourt à de multiples moyens de communication. Par exemple, des réseaux satellitaires et de câbles sous-marins relient une multitude d’ordinateurs et de téléphones mobiles. (Voir vidéo : le dessous des cartes). Cette révolution numérique permet des flux instantanés d’argent et d’informations. Il y a aussi des flux de marchandises partout dans le monde grâce à la révolution des transports sur ces 30 dernières années.

L’ensemble des équipements nécessaires à cette mondialisation rapprochent les façades maritimes des pays les plus dynamiques du monde (Chine, Etats-Unis…) car 80% du commerce mondial se fait par voie maritime.

1. **Une mondialisation inégale**

Cette mondialisation entraine une forte concurrence entre les acteurs économiques (FTN, Etats, Régions, Individus…).

Dans les pays du Sud (Pays pauvres ou Pays en Développement), les ouvriers ou les paysans peinent à s’assurer des revenus équitables.

Enfin, cette mondialisation provoque aussi une pollution qui touche plus les pays pauvres car ils sont moins protégés par leur législation (l’ensemble des lois) qui ne fait pas de la protection de l’environnement une priorité.